

# Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 20 décembre 2007 à 18 h 30.

Absents :-

Excusée : C. DASSONVILLE

## 1. Finances communales Budget ordinaire et extraordinaire 2008, cahier d'annexes et rapport financier

Le Président ouvre la séance et cède la parole à Monsieur BOUCAUT, Echevin des finances. Monsieur BOUCAUT présente le budget communal, lequel a fait préalablement l'objet d'une séance de commission. Si le budget 2007 pouvait être qualifié de budget de transition, celui de 2008 pourrait lui mériter l'appellation d'extraordinaire. En effet, l'engagement du Collège était de terminer tout ce qui était prévu, parfois depuis longtemps, et ceci est en bonne voie.

A l'ordinaire, le budget se clôture avec un déficit de 52.385 euros à l'exercice propre. Grâce au boni des exercices antérieurs, le budget ordinaire se clôture avec un boni de 10.847 euros. A noter que le fonds de réserve ordinaire demeure intact à 260.000 euros. Les recettes stagnent alors que les dépenses suivent une progression normale. Les dépenses de fonctionnement sont restées à leur niveau de 2007 tandis que la contribution à la zone de police a été volontairement non indexée en l'attente des comptes promis pour septembre 2008.

Monsieur BOUCAUT félicite et remercie le CPAS pour les efforts consentis, la part communale restant inchangée. Quant à l'extraordinaire, c'est à ce niveau que le budget 2008 peut être dit extraordinaire. En effet, le montant des travaux prévus atteint la somme remarquable de 5.501.116 euros, montant le plus important engagé depuis de nombreuses années. Si certains travaux étaient déjà prévus, d'autres résultent de leur approbation dans le cadre du plan triennal ou de la volonté de terminer ce qui a déjà été entamé. L'inscription systématique d'un crédit pour l'entretien et la réparation de voiries, trottoirs et autres petits travaux a été maintenu ce qui permettra, au fil des années, de maintenir nos rues en bon état.

Les achats divers prévus vont dans le sens du remplacement du matériel devenu obsolète : véhicules du service technique, ordinateurs et matériel pour les écoles, matériel pour les pompiers, ... Monsieur BOUCAUT félicite la Secrétaire Communale et son équipe pour l'excellent travail accompli. Il passe ensuite brièvement en revue le tableau de synthèse annexé au budget.

Monsieur VERDONCK, au nom du Groupe Ouverture, remercie également la Secrétaire Communale pour la présentation du document et ses précieux commentaires lors de la séance de commission du lundi 17 décembre dernier. Il félicite également le Collège Communal qui a tenu et réussi à arrêter ce budget en 2007 malgré l'arrivée tardive des directives régionales.

Le Groupe Ouverture qualifie ce budget de prudent, réaliste voire même ambitieux au vu de l'importance du volet extraordinaire. Beaucoup de dossiers antérieurs devraient se concrétiser en 2008. La situation financière est saine, l'apport du fonds des communes est appréciable et en augmentation ce qui est heureux puisque les dépenses ne cessent d'augmenter également.

Monsieur VERDONCK relève quelques points positifs :

- le nombre d'agents P.T. sera de dix toute l'année ce qui devrait permettre d'assurer un entretien régulier des voiries, abords et espaces verts de l'entité. Il rappelle le triste état des voiries l'été dernier ;
- les associations culturelles, sportives et autres sont assurées d'obtenir un soutien financier pour leurs activités ;
- des initiatives nouvelles seront lancées pour soutenir et dynamiser le commerce local ;
- la gestion financière du CPAS semble en bonne voie ;
- la qualité du logement semble s'améliorer puisque le nombre de taudis, d'habitations inoccupées est en diminution ;
- on ne touche pas aux réserves financières ;
- le budget a été confectionné avec la volonté de répondre à toutes les demandes des services, comme celles des pompiers par exemple.

Au rang des inquiétudes, le Groupe Ouverture retient :

- l'importance des emprunts qui provoque l'augmentation de la dette, celle-ci passant la barre des 20 % et s'établissant à 20,46 %. Les taux d'intérêt étant à la hausse, il y a lieu de rester prudent ;
- la diminution du produit de certaines taxes, notamment celle de l'immobilier malgré la hausse l'an dernier des centimes additionnels (2300 à 2600). Espérons que la compensation prévue par la Région Wallonne dans le cadre du plan Marshall sera conséquente ;
- l'augmentation des classes mobiles dans l'enseignement communal, notamment à l'école de Calonne. Est-ce vraiment la solution vu le coût annuel élevé de ces structures ?
- l'augmentation de la quote-part communale à IDETA et toujours pas le moindre projet concret spécifique pour la commune ;
- la participation au fonctionnement de la zone de police. Même si la démarche des Bourgmestres concernés est compréhensible, on peut craindre que les crédits prévus soient insuffisants pour couvrir l'année complète ;
- les frais de décharge ne cessent d'augmenter.

Monsieur VERDONCK ajoute qu'en mettant en balance les points forts et faibles de ce budget, la conclusion est positive. La gestion de l'année

2008 dira si l'augmentation des taxes décidée en début de législature était justifiée. Monsieur VERDONCK conclut en donnant rendez-vous au Collège Communal vers la mi-août pour effectuer un constat de l'état de propreté des rues et chemins de l'entité ainsi que des cimetières.

Le Président précise, à propos d'IDETA, que la zone DELTA (nouvelle appellation de la base de Saint-Druon) est prévue en 2008 au niveau de la procédure des sites d'activité à réaménager. En ce qui concerne la dette, il signale qu'une circulaire du Ministre COURARD invite les communes à affecter les dividendes provenant de la vente des câblo-distributeur (IGEHO) à la réduction de leurs dettes. Enfin, la présence de 10 PTP tout au long de l'année sera en effet un réel renfort pour les services techniques mais l'incivisme est malheureusement de plus en plus fréquent et le personnel communal fait de son mieux pour assurer la propreté de notre entité.

Monsieur VINCENT, au nom du groupe Alliance Citoyenne, relève, parmi les points positifs, le maintien des aides régionales obtenues notamment par le biais du fonds des communes et du plan Tonus. Celles-ci s'élèveront à 1.829.000 euros soit une augmentation de 69.000 euros par rapport à 2007. Concernant la politique sociale, il relève que la dotation du CPAS reste inchangée. Il espère que le Conseil de l'Action Sociale pourra maintenir le cap. Son groupe maintient sa confiance en sa Présidente ainsi qu'en son Secrétaire.

Monsieur VINCENT se réjouit que le Collège fasse preuve d'innovation dans certains domaines et qu'il se donne les moyens de mener à bien ses projets : prix art mural, mesures en faveur de la personne handicapée, création de la CCATM, constitution d'un conseil des aînés, dynamisation du commerce.

Au niveau des services de sécurité, Monsieur VINCENT souligne l'amélioration générale du fonctionnement du service communal d'incendie ce qui se traduira par une meilleure transparence du budget alloué au corps des pompiers. Il constate avec satisfaction l'augmentation des crédits au niveau du matériel et des moyens alloués à la formation des jeunes sapeurs. Il rappelle que le corps communal ne coûte que « 173.500 euros » ce qui est bien peu en regard des communes voisines qui dépendent de Tournai par exemple.

En ce qui concerne la dotation à la zone de Police, s'il comprend la position du Collège de ne pas l'augmenter tant que les comptes annuels ne sont pas fournis, il ne peut l'admettre. En effet, chaque année, le budget était indexé de 2 %, il l'a même été de 8 % en 2007 ! Il estime que le budget n'est pas correct sur ce point.

En ce qui concerne l'enseignement, malgré un renforcement du personnel de garderie et l'augmentation des moyens relatifs à l'acquisition de matériel pédagogique, un problème de fond subsiste : l'augmentation constante des classes mobiles. Celles-ci coûtent désormais plus de 61.000 euros par an soit près de 370.000 euros sur la législature ! Combien de classes ne pourrait-on pas construire avec cet argent ?

Monsieur VINCENT rappelle que son groupe avait déploré et déplore toujours l'augmentation des taxes votée au lendemain des élections communales surtout la taxe immondices laquelle ne lui semble pas refléter la réalité. En effet, celle-ci rapportera en 2008 quelque 320.000 euros tandis que les coûts liés à la gestion des déchets s'élèvent à 207.000 euros. On est donc loin de l'application du coût-vérité demandé par la Région Wallonne ! Cela démontre le paradoxe entre la position du parti socialiste qui souhaite un relèvement du pouvoir d'achat des citoyens et l'attitude du Collège. Monsieur VINCENT ajoute qu'en deux ans, la pression fiscale a été majorée de 707.000 euros soit près de 20 %. Depuis toujours, les industries intervenaient pour plus de la moitié de ces recettes fiscales mais la tendance s'inverse malheureusement.

Du côté de l'industrie, poursuit Monsieur VINCENT, l'intercommunale IDETA coûtera plus cher en 2008 (+ 12 %) alors que son implication sur le territoire antoinien est plus que discrète. Les dividendes étant également à la baisse, pourquoi ne pas envisager une affiliation à IEG ?

Concernant le budget extraordinaire, Monsieur VINCENT salue l'aboutissement de certains vieux dossiers mais regrette l'absence d'innovation, la nouvelle équipe devrait à tout le moins réfléchir à l'élaboration de nouveaux projets d'ici la fin de la législature. Pour conclure, le groupe Alliance Citoyenne est globalement satisfait de ce budget 2008 où de nombreux efforts ont été consentis dans le domaine social, de la sécurité et de l'enseignement par exemple.

Monsieur BOUCAUT signale qu'au niveau des dépenses affectées à la gestion des déchets, il y a lieu de tenir compte également des frais liés au personnel affecté à cette tâche.

A l'unanimité, le Conseil Communal vote les budgets ordinaire et extraordinaire 2008.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Alain BOUCAUT

## 2. Loi sur les marchés publics

A l'unanimité, le Conseil Communal décide du principe des marchés de travaux, fournitures et services inférieurs à 67.000 euros HTVA, fixe les conditions des marchés et le mode de passation des marchés par voie de procédure négociée sans publicité, pour les marchés ci-après prévus au budget extraordinaire 2008 :

10400/733-60 Honoraires travaux lutte contre incendie hôtel de ville	8.000
12400/723-60 Entretien bâtiments du patrimoine pignon Bruyelle	20.000
12401/723-60 Entretien divers bâtiments du patrimoine	25.000
35100/744-51 Achat matériel divers service incendie	20.000

42104/731-60	Travaux chemin du Rossignol	20.000
42107/731-60	Aménagement rond-point Bruyelle	25.000
42108/731-60	Travaux d'entretien extraordinaire	100.000*
42100/743-98	Achat grue et camionnettes	100.000*
72200/733-60	Honoraires extension école Calonne réfectoire	5.000
72201/733-60	Honoraires extension école Fontenoy réfectoire	5.000
72202/742-53	Ecole de Bruyelle : matériel informatique	6.000
72203/741-98	Ecole de Calonne : mobilier divers	6.000
72204/742-98	Ecole de Fontenoy : matériel informatique et psychomotricité	6.000
72205/742-53	Ecole de Péronnes : matériel informatique	10.000
76300/725-54	Entretien extraordinaire des monuments aux morts	25.000
76401/723-60	Travaux chauffage gaz complexe sportif W. Mahieu	47.000
76402/723-60	Amélioration ancienne maison communale C. (bodybuilding)	56.000
76700/723-60	Travaux économie d'énergie CLP	20.000
83300/731-60	Travaux aménagement en faveur des handicapés	22.500
87800/725-54	Achat et pose de citernes et columbarium	40.000

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 3. Zone de police

A 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Communal décide d'accorder à la zone de police une dotation 2008 équivalente à celle de l'année précédente, à savoir : 519.803,84 euros.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 4. Travaux communaux

Monsieur DUDANT signale que, depuis deux ans, nous étudions la réalisation d'un aménagement de qualité du rond-point situé à Bruyelle au carrefour des Nationales 52 et 507 et ce en commun avec la commune de Brunehaut. Cette collaboration est logique dans le sens où ce rond-point est véritablement une porte d'entrée/sortie commune aux deux entités. L'idée de base est d'exploiter l'entrée vers le pays de la pierre pour Antoing et l'entrée vers le pays de la pépinière pour Brunehaut. Pour l'étude du projet, nous avons obtenu gratuitement les services d'une architecte paysagiste dans le cadre d'un projet européen visant la promotion des produits horticoles wallons, l'objectif étant d'avoir terminé les travaux pour juin 2008. A noter que la statue du roctier acquise auprès de l'artiste local Desnouckpol sera intégrée dans l'aménagement.

L'objet de la présente décision est de marquer accord sur la convention proposée par le M.E.T. pour l'octroi d'une subvention forfaitaire d'un montant de 12.500 euros pour l'aménagement de l'îlot central.

Monsieur VERDONCK souligne que la synergie entre les deux communes pour l'élaboration de ce projet est très positive.

Monsieur VINCENT est favorable à ce projet mais émet quelques réserves :

- Il faudra veiller à l'entretien du site ;
- si l'aménagement prévu est cohérent et intéressant, il a cependant des craintes par rapport à la visibilité du cimetière des Anglais situé en contrebas du giratoire et qui est également une vitrine, un patrimoine de l'entité ;
- l'œuvre du carrier n'est pas des plus valorisantes ; on n'en voulait plus près de l'Hôtel de Ville, pourquoi ne pas discuter de son emplacement futur en commission ?
- Ne pourrait-on pas engager la même démarche avec la Ville de Tournai pour le giratoire situé près de la sucrerie ?

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la convention proposée par le M.E.T. octroyant un montant forfaitaire de 12.500 pour les travaux d'aménagement de l'îlot central du giratoire de Bruyelle au carrefour entre les Nationales 52 et 507.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Didier DUDANT

### 5. Tourisme fluvial

A l'unanimité, le Conseil approuve la concession particulière, par la Ville d'Antoing, de biens appartenant à la Région Wallonne et sis au Grand Large de Péronnes en vue de constituer une infrastructure de tourisme fluvial.

Agent traitant : Marie-Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Alain BOUCAUT

## 6. Subsidés aux sociétés

a) Législation en matière d'octroi de subsidés aux sociétés : communication

Monsieur BOUCAUT informe le Conseil des dispositions reprises aux articles L-3331-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation dans le cadre des subsidés alloués par la commune aux sociétés.

Monsieur VERDONCK souligne que si l'on désire la transparence, il faut l'avoir pour toutes les sociétés. Vu les montants alloués chaque année, il est utile de savoir à quoi les fonds publics ont été utilisés. Si, à ce jour, aucun problème majeur n'est apparu, il faut néanmoins rester vigilant.

Monsieur VINCENT signale qu'au niveau du Centre de Lecture Publique, aucun return vers le Conseil Communal n'a lieu. Monsieur BOUCAUT rétorque que cela pourrait être vu en commission, le Président ajoutant que les comptes du Centre de Lecture Publique sont examinés en assemblée générale où, comme le souligne très justement Madame DELEPINE, le groupe Alliance Citoyenne n'est pas représenté.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Alain BOUCAUT

b) Octroi de subsidés prévus au budget 2007 aux sociétés sportives

Le Président présente la répartition des subsidés prévus au budget 2007 envers les sociétés sportives. Pas moins de 24.500 euros sont ainsi distribués, ce qui est une aide substantielle aux clubs sportifs de l'entité.

Monsieur VERDONCK désirant savoir si cette répartition répondait à toutes les demandes, le Président précise qu'un seul club n'a pas répondu au formulaire qui lui avait été adressé.

Madame CAMBERLIN souligne que ces subsidés n'ont pas été indexés depuis 2003. Même si elle n'est pas inquiète pour les clubs, deux courriers accompagnant les demandes de subvention l'ont interpellée. En comparant les subsidés alloués au club de karaté et au club de hockey, elle se demande si les critères ne devraient pas être revus. Par ailleurs, le montant global du subside ne devrait-il pas être revu à la hausse ?

Le Président rétorque que le club de karaté bénéficie de l'aide de l'USA tandis que le club de hockey a des frais importants liés notamment à la location de la salle de l'ADEPS. Il propose d'organiser en janvier une commission « sports » élargie à l'ensemble du Conseil. Diverses questions sont en effet posées, notamment la raison d'être de l'USA dont le subside alloué chaque année pourrait être réparti entre les différents clubs. Pour le complexe, la Ville entreprendra encore des travaux l'an prochain en vue de faire passer le système de chauffage du mazout au gaz. Enfin, le Président signale que les clubs méritent d'être félicités pour leur travail, certains devant même parfois parcourir de nombreux kilomètres pour exercer leur discipline. Par ailleurs, les subsidés sont répartis en bon père de famille.

Madame CAMBERLIN signale que certains clubs se plaignent de payer plus que d'autres. Les clubs ne sont pas tous arrivés en même temps dans le complexe Willy Mahieu et toute une série de dispositions doivent être améliorées et revues. Par ailleurs, l'un des plaignants n'est autre que le club qui nous représente au plus haut niveau national et international.

Le Président précise que la Ville octroie aux sociétés sportives des moyens élevés comparativement à d'autres communes ce qui n'est pas négligeable.

A 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Communal octroie les subsidés prévus au budget 2007 aux sociétés sportives selon la répartition suivante :

### **Budget 24.500**

Football d'Antoing & de Bruyelle	- 6.500 euros
Football deMaubray	- 5.700 euros
Tennis de table de Bruyelle (occup.jeunes)	- 1.200 euros
TennisPays Blanc	- 2.100 euros

### **U.S.A.**

Complexe W. Mahieu	- 4.000euros
Body	- 400 euros
Club dekaraté (occup.jeunes)	- 600 euros
Aérogym (occup.jeunes)	- 200euros
Tir à l'arcSt Sébastien	- 700euros

### **Sports d'eau**

P.Y.C.	- 300 euros
T.Y.C.	- 300 euros

Balle Pelote Péronnes (occup.jeunes)	- 250 euros
Balle au fronton	- 150 euros
Cyclotourisme(occup.jeunes)	- 200 euros
Hockey Péronnes	- 1.500 euros
Ju-Jitsu Club (occup. jeunes)	- 400 euros

TOTAL= 24.500 euros

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 7. Plan Communal pour l'emploi

A l'unanimité, le Conseil Communal décide la reconduction du plan communal pour l'emploi du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Agent traitant : Florence CLEMENT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 8. Procès-verbal

Les conseillers n'ayant pu prendre connaissance de la partie « séance secrète » du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2007, ce point est reporté à la séance suivante.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 9. Questions orales